

Procès-verbal de la séance ordinaire
du conseil municipal de la Ville de Saint-Tite
tenue le mardi 1^{er} septembre 2015 à 20 h
à la Salle du conseil de l'Hôtel de ville
située au 540, rue Notre-Dame à Saint-Tite

Sont présents :	M. André Léveillé	maire
	Mme Danielle Cormier	conseillère municipale
	M. Yvon Veillette	conseiller municipal
	M. Gilles Damphousse	conseiller municipal
	Mme Marie-Andrée Trudel	conseillère municipale
	M. Gaétan Tessier	conseiller municipal
	M. Jacques Carpentier	conseiller municipal
	Mme Alyne Trépanier	directrice générale
	Me Julie Marchand	greffière

Les membres présents forment le quorum sous la présidence de M. le maire André Léveillé.

2015-09-260 **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par M. Jacques Carpentier, conseiller,
appuyé par M. Gilles Damphousse, conseiller,
et résolu que la séance soit ouverte.

Adoptée à l'unanimité

2015-09-261 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par M. Yvon Veillette, conseiller,
appuyé par Mme Danielle Cormier, conseillère,
et résolu de dispenser la greffière de la lecture de l'ordre du jour tel que reçu par les
membres du conseil municipal avant la présente séance, ainsi que de l'adopter tel que
rédigé :

1. Ouverture de la séance;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 août 2015;
4. Administration - Direction générale :
 - 4.1 Résolution autorisant la location de balais mécaniques auprès de la firme HP Terrassement et de la firme Excavations Jovanex Inc. au taux horaire de 105\$/heure;
 - 4.2 Résolution d'embauche de M. Ronald Baril, M. Pierre Francoeur, M. William Blondeau et Mme Stéphanie L'Espérance à titre de préposés au Service de collecte des déchets et de la récupération durant les fins de semaine, dans le cadre du Festival Western 2015 (rémunération de 14 \$/heure);
 - 4.3 Résolution autorisant la location de quatre (4) voiturettes de golf pour les besoins du service d'inspection de la Ville et du Camping Le Refuge;

- 4.4 Résolution attestant au MTQ les dépenses pour les travaux de réfection majeure exécutés sur les rues du Moulin et Saint-Gabriel en 2015, afin de se prévaloir de la subvention de 15 000\$ dans le cadre du programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal;
- 4.5 Résolution autorisant le paiement d'un montant de 8 573.05 \$ taxes incluses à Les Serres du Domaine des Pointes pour l'achat annuel de jardinières, aménagement, pots, terre et engrais;
- 4.6 Résolution autorisant le paiement d'un montant de 2 256.24 \$ taxes incluses à Bulbi-Serres Enr. pour la confection de bacs à fleurs (2 104.54 \$) et la plantation de végétaux (151.70 \$);
- 4.7 Résolution d'embauche de M. Dominique Martel à titre de gardien de l'entrée de l'Hôtel de ville durant les fins de semaine, dans le cadre du Festival Western 2015 (rémunération de 12 \$/heure) pour les besoins de la Sûreté du Québec;
- 4.8 Résolution autorisant la signature d'un bail par la Corporation de développement de Saint-Tite Inc. à la Ville de Saint-Tite, pour la location d'une partie de la bâtisse située au 870, Rang Sud à Saint-Tite, pour une durée de 5 ans (loyer de 6 000 \$ par année, indexé selon l'IPC);
- 4.9 Résolution mandant la SPA Mauricie de procéder à la récupération des animaux retrouvés pendant la période du Festival Western 2015;

5. Greffé :

- 5.1 Résolution de nomination de Mme Marie-Andrée Trudel, conseillère municipale à titre de membre des comités de la Ville de Saint-Tite suivants : service des loisirs, bibliothèque municipale et événements culturels, relations du travail, santé et sécurité et parc immobilier, écocentre et développement résidentiel;

6. Loisirs et culture :

- 6.1 Résolution acceptant la proposition de prix de la firme MG Service au montant de 4519.99\$ plus les taxes applicables pour la réparation de la surfaceuse du Sportium municipal;

7. Ressources humaines :

- 7.1 Résolution d'embauche de Mme Marielle Bélisle à titre de brigadière scolaire pour la période du 28 août 2015 au 23 juin 2016;
- 7.2 Résolution d'embauche de Mme Annie Gagnon à titre de remplaçante au poste brigadière scolaire pour la période du 28 août 2015 au 23 juin 2016;
- 7.3 Résolution autorisant M. André Léveillé, maire et Mme Alyne Trépanier, directrice générale, à signer le renouvellement de la convention collective entre la Ville de Saint-Tite et le Syndicat régional des employés municipaux de la Mauricie (CSN) pour la période du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2018;
- 7.4 Résolution autorisant Mme Julie Marchand, greffière et Mme Marilyn Proteau, trésorière, à participer à l'activité de formation offerte par la COMAQ qui se tiendra le 16 septembre 2015 à Saint-Tite, au coût total de 140 \$ plus les taxes applicables;

8. Transport, hygiène du milieu, travaux publics :

- 8.1 Résolution octroyant une aide financière au montant de 350 \$ aux propriétaires du Chemin No 2 A. L'Heureux suite aux travaux de voirie effectués dans leur

avenue, dans le cadre du programme d'aide à l'entretien des avenues privées (Mme Sylvie Trépanier, responsable);

8.2 Résolution autorisant la présentation d'une demande d'aide financière au Programme Réhabilitation du réseau routier local - Volet – Redressement des infrastructures routières locales du ministère des Transports du Québec, pour l'élaboration de plans et devis de travaux d'amélioration du réseau routier local;

8.3 Résolution autorisant la présentation d'une demande d'aide financière au Programme Réhabilitation du réseau routier local - Volet - Redressement des infrastructures routières locales du ministère des Transports du Québec, pour la réalisation de travaux d'amélioration du réseau routier local;

9 Urbanisme et développement du territoire

9.1 Demande de dérogation mineure pour la propriété située au 310-312, route 153;

9.2 Demande de dérogation mineure pour le lot numéro 4 400 106 du cadastre du Québec (situé sur le Chemin des Petites-Forges);

9.3 Nomination de la directrice de l'urbanisme et inspectrice en bâtiment et en environnement pour représenter le conseil municipal au sein du conseil d'administration du conseil régional de l'environnement de la Mauricie (CRE);

10. Gestion des eaux :

10.1 Résolution acceptant la proposition de règlement concernant la finalisation du projet de construction de la conduite d'amenée d'eau brute (Lot1B) entre le barrage du Lac Eric et le site du réservoir Eric;

11. Autres sujets :

11.1 Résolution autorisant l'achat d'un encart publicitaire dans Le Nouvelliste pour la section spéciale sur le Festival Western de Saint-Tite, au coût de 424.15 \$ plus les taxes applicables;

12. Résolution d'adoption des comptes à payer du 1^{er} au 31 août 2015 au montant de 447 119.92 \$;

13. Correspondance;

14. Affaire nouvelles;

15. Période de questions;

16. Levée de la séance.

Adoptée à l'unanimité

2015-09-262

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 AOÛT 2015

Il est proposé par M. Gilles Damphousse, conseiller, appuyé par Mme Marie-Andrée Trudel, conseillère, et résolu :

De dispenser la greffière de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 août 2015 tel que reçu par les membres du conseil avant la présente séance, ainsi que de l'accepter tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité

ADMINISTRATION - DIRECTION GÉNÉRALE

2015-09-263 **RÉSOLUTION AUTORISANT LA LOCATION DE BALAIS MÉCANIQUES AUPRÈS DE LA FIRME HP TERRASSEMENT ET DE LA FIRME EXCAVATIONS JOVANEX INC. AU TAUX HORAIRE DE 105 \$/HEURE**

ATTENDU QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite œuvre actuellement à terminer les derniers préparatifs en vue des activités de la 48^e édition du Festival Western prévu du 11 au 20 septembre 2015;

ATTENDU QUE lors de ces activités d'envergure internationale, la Ville de Saint-Tite et l'organisation du Festival Western accueillent plus de 500 000 visiteurs chaque année;

ATTENDU QU'en raison de cette affluence, il y a lieu d'effectuer un grand nettoyage des rues de la Ville pendant et après la tenue de l'événement;

ATTENDU les propositions reçues des firmes H.P Terrassement et Excavations Jovanex Inc., pour la location de balais mécaniques, au taux horaire de 105 \$ / heure.

ATTENDU QUE tous les membres du conseil municipal de la Ville de Saint-Tite ont pris connaissance de ce dossier avant la présente séance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Yvon Veillette, conseiller, appuyé par M. Jacques Carpentier, conseiller, et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite autorise la location de balais mécaniques auprès de la firme H.P. Terrassement et de la firme Excavations Jovanex Inc. au taux horaire de 105 \$ /heure.

Adoptée à l'unanimité

2015-09-264 **RÉSOLUTION D'EMBAUCHE DE M. RONALD BARIL, M. PIERRE FRANCOEUR, M. WILLIAM BLONDEAU ET MME STÉPHANIE L'ESPÉRANCE À TITRE DE PRÉPOSÉS AU SERVICE DE COLLECTE DES DÉCHETS ET DE LA RÉCUPÉRATION DURANT LES FINS DE SEMAINE, DANS LE CADRE DU FESTIVAL WESTERN 2015 (RÉMUNÉRATION DE 14 \$/HEURE)**

ATTENDU QUE le Festival Western de St-Tite se tiendra du 11 au 20 septembre 2015;

ATTENDU QUE dans le cadre de cet événement touristique majeur, l'hygiène du milieu représente un volet très important à la Ville de Saint-Tite;

ATTENDU le souci d'offrir un service efficace de gestion des déchets et de récupération;

ATTENDU que tous les membres du conseil municipal de la Ville de Saint-Tite ont pris connaissance de ce dossier avant la présente séance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par de M. Gilles Damphousse, conseiller, appuyé par M. Jacques Carpentier, conseiller, et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite autorise l'embauche de M. Ronald Baril, M. Pierre Francoeur, M. William Blondeau et Mme Stéphanie L'Espérance, à

titre de préposés au Service de collecte des déchets et de la récupération durant les fins de semaine, dans le cadre du Festival Western 2015

QUE la rémunération de ces préposés soit fixée à 14\$/l'heure et qu'un horaire soit établi en fonction des besoins.

Adoptée à l'unanimité

2015-09-265 **RÉSOLUTION AUTORISANT LA LOCATION DE QUATRE (4) VOITURETTES DE GOLF POUR LES BESOINS DU SERVICE D'INSPECTION DE LA VILLE ET DU CAMPING LE REFUGE**

ATTENDU QUE la responsable du groupe d'inspecteurs et de vérificateurs des permis d'usage temporaire, Mme Marie-Andrée Bélanger, a fait part aux membres du conseil municipal de ses besoins en équipement pour l'événement du Festival Western prévu du 11 au 20 septembre 2015;

ATTENDU QUE pour couvrir systématiquement tout le territoire de la ville de Saint-Tite et pour visiter tous les terrains de stationnement de véhicules récréatifs, il est nécessaire de munir les équipes de contrôle de trois (3) voiturettes de golf;

ATTENDU QU'une voiturette de golf est nécessaire pour opérer le terrain de camping du stade de baseball (Camping Le Refuge);

ATTENDU QUE l'organisation du Festival Western de St-Tite Inc., qui s'occupe de la location de ces voiturettes, nous offre de mettre à la disposition de la Ville de Saint-Tite les quatre (4) voiturettes de golf dont elle a besoin;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil municipal de la Ville de Saint-Tite ont pris connaissance de ce dossier avant la présente séance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Gaétan Tessier, conseiller appuyé par M. Yvon Veillette, conseiller, et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite autorise la location de trois (3) voiturettes de golf pour les besoins de l'équipe d'inspection et de vérification des permis d'usage temporaire durant la période du Festival Western prévu du 11 au 20 septembre 2015;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite autorise la location d'une voiturette de golf pour les besoins du camping du stade de baseball (Camping Le Refuge);

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite s'engage par ses représentants à défrayer le coût de location de ces voiturettes à l'organisation du Festival Western de St-Tite Inc., sur présentation de pièces justificatives.

Adoptée à l'unanimité

2015-09-266 **RÉSOLUTION ATTESTANT AU MTQ LES DÉPENSES POUR LES TRAVAUX DE RÉFECTION MAJEURE EXÉCUTÉS SUR LES RUES DU MOULIN ET SAINT-GABRIEL EN 2015, AFIN DE SE PRÉVALOIR DE LA SUBVENTION DE 15 000 \$ DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL**

ATTENDU QU'une subvention au montant de 15 000,00 \$ a été accordée à la Ville de Saint-Tite dans le cadre du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (dossier numéro 00023423-1);

ATTENDU QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite a, au cours de l'été 2015, réalisé des travaux d'envergure améliorant une partie des rues du Moulin et Saint-Gabriel;

ATTENDU QUE la réalisation des travaux d'amélioration à ces rues a nécessité un investissement de l'ordre de 102 311.57 \$;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil municipal de la Ville de Saint-Tite ont pris connaissance de ce dossier avant la présente séance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jacques Carpentier, conseiller, appuyé par Mme Marie-Andrée Trudel, conseillère, et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite approuve les dépenses au montant de 102 311.57 \$ pour les travaux exécutés sur une partie des rues du Moulin et Saint-Gabriel pour un montant subventionné de 15 000 \$, conformément aux exigences du ministère des Transports;

QUE les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur les rues dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite demande au ministère des Transports du Québec le paiement de la subvention rattachée à ces travaux et selon les modalités suivantes, à savoir :

Exercice financier 2015-2016 : 15 000,00 \$

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite autorise Mme Alyne Trépanier, directrice générale, à signer le formulaire V-321, ainsi que tout autre document nécessaire ou utile pour donner effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

2015-09-267

RÉSOLUTION AUTORISANT LE PAIEMENT D'UN MONTANT DE 8 573.05 \$ TAXES INCLUSES À LES SERRES DU DOMAINE DES POINTES POUR L'ACHAT ANNUEL DE JARDINIÈRES, AMÉNAGEMENT, POTS, TERRES ET ENGRAIS

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Tite a procédé à l'achat annuel de jardinières, d'engrais et de terre et à l'aménagement de pots auprès de Les serres du Domaine des Pointes;

ATTENDU QUE le coût s'élève à 8 573.05 \$ taxes incluses;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Danielle Cormier, conseillère, appuyé par M. Yvon Veillette, conseiller, et résolu :

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite autorise le paiement d'un montant de 8 573.05 \$ à Les serres du Domaine des Pointes pour l'achat de jardinières, aménagement, pots, terre et engrais.

Adoptée à l'unanimité

2015-09-268 **RÉSOLUTION AUTORISANT LE PAIEMENT D'UN MONTANT DE 2 256.24\$ TAXES INCLUSES À BULBI-SERRES ENR. POUR LA CONFECTION DE BACS À FLEURS (2 104.54\$) ET LA PLANTATION DE VÉGÉTAUX (151.70\$)**

ATTENDU QUE Bulbi-Serres Enr. a procédé à la confection de bacs à fleurs et à la plantation de végétaux;

ATTENDU QUE le coût total s'élève à 2 256.24 \$ taxes incluses, soit 2 104.54 \$ pour les bacs à fleurs et 151.70 \$ pour la plantation de végétaux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Gilles Damphousse, conseiller, appuyé par M. Gaétan Tessier, conseiller, et résolu :

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite autorise le paiement d'un montant de 2 256.24 \$ à Bulbi-Serres Enr. pour la confection de bacs à fleurs et la plantation de végétaux.

Adoptée à l'unanimité

2015-09-269 **RÉSOLUTION D'EMBAUCHE DE M. DOMINIQUE MARTEL À TITRE DE GARDIEN DE L'ENTRÉE DE L'HÔTEL DE VILLE DURANT LES FINS DE SEMAINE, DANS LE CADRE DU FESTIVAL WESTERN 2015 (RÉMUNÉRATION DE 12 \$/HEURE) POUR LES BESOINS DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC**

ATTENDU QU'il est nécessaire d'embaucher un gardien à l'Hôtel de ville durant les fins de semaine, dans le cadre du Festival Western 2015 pour les besoins de la Sûreté du Québec;

ATTENDU QUE M. Dominique Martel a occupé ce poste l'an passé et a manifesté son intérêt à l'occuper également cette année;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jacques Carpentier, conseiller, appuyé par Mme Marie-Andrée Trudel, conseillère, et résolu :

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite autorise l'embauche de M. Dominique Martel, à titre de gardien de l'Hôtel de ville durant les fins de semaines, dans le cadre du Festival Western 2015;

QUE la rémunération de ce préposé soit fixée à 12 \$/l'heure et qu'un horaire soit établi en fonction des besoins.

Adoptée à l'unanimité

2015-09-270 **RÉSOLUTION AUTORISANT LA SIGNATURE D'UN BAIL PAR LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DE SAINT-TITE INC. À LA VILLE DE SAINT-TITE, POUR LA LOCATION D'UNE PARTIE DE LA BÂTISSE SITUÉE AU 870, RANG SUD À SAINT-TITE, POUR UNE DURÉE DE 5 ANS (LOYER DE 6 000 \$ PAR ANNÉE, INDEXÉ SELON L'IPC)**

ATTENDU QUE le Service des travaux publics de la Ville de Saint-Tite a besoin d'espace supplémentaire pour effectuer de l'entreposage et faire de menus travaux;

ATTENDU QUE la Corporation de développement de Saint-Tite Inc. loue actuellement, de la Société d'infrastructures de Mékinac, une partie de la bâtisse située au 870, Rang Sud à Saint-Tite, d'une superficie de 2 600 pieds carrés;

ATTENDU QUE la Corporation de développement de Saint-Tite Inc. serait disposée à sous-louer cette bâtisse à la Ville de Saint-Tite, pour une période de 5 ans débutant le

1^{er} septembre 2015, moyennant un loyer de 6 000 \$ par année, plus les taxes applicables, indexé annuellement selon l'IPC;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil municipal de la Ville de Saint-Tite ont pris connaissance de ce dossier avant la présente séance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Gaétan Tessier, conseiller, appuyé par M. Yvon Veillette, conseiller, et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite autorise la signature d'un bail par la Corporation de développement de Saint-Tite Inc. à la Ville, pour la location d'une partie de la bâtisse située au 870, Rang Sud à Saint-Tite (2 600 pieds carrés) pour une durée de cinq (5) ans débutant le 1^{er} septembre 2015, moyennant un loyer de 6 000 \$ par année plus les taxes applicables et indexé annuellement selon L'IPC.

QUE le maire M. André Léveillé, et la directrice générale, Mme Alyne Trépanier, soient autorisés à signer le bail de location ainsi que tout autre document nécessaire ou utile pour donner effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

2015-09-271 **RÉSOLUTION MANDATANT LA SPA MAURICIE DE PROCÉDER À LA RÉCUPÉRATION DES ANIMAUX RETROUVÉS PENDANT LA PÉRIODE DU FESTIVAL WESTERN 2015**

ATTENDU QUE pendant la période du Festival Western, beaucoup d'animaux sont perdus ou errants et qu'il est nécessaire de les accueillir dans un chenil;

ATTENDU QUE la SPA Mauricie nous a proposé de recueillir les animaux et de les emmener dans ses locaux situés à Grand-Mère;

ATTENDU QUE les frais de transport (60 \$) et d'hébergement (15 \$/jour) seront aux frais du propriétaire de l'animal;

ATTENDU QUE si l'animal n'est pas réclamé dans les cinq (5) jours, les frais de transport (60 \$), d'accueil (20 \$) ou d'euthanasie (entre 40 \$ et 85 \$) seront facturés à la Ville de Saint-Tite;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil municipal de la Ville de Saint-Tite ont pris connaissance de ce dossier avant la présente séance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Marie-Andrée Trudel, conseillère, appuyé par M. Jacques Carpentier, conseiller, et résolu

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite accepte la proposition de la SPA Mauricie et lui donne le mandat de procéder à la récupération des animaux retrouvés pendant la période du Festival Western 2015.

Adoptée à l'unanimité

GREFFE

2015-09-272

RÉSOLUTION DE NOMINATION DE MME MARIE-ANDRÉE TRUDEL, CONSEILLÈRE MUNICIPALE À TITRE DE MEMBRE DES COMITÉS DE LA VILLE DE SAINT-TITE SUIVANTS : SERVICE DES LOISIRS, BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE ET ÉVÉNEMENTS CULTURELS, RELATIONS DE TRAVAIL, SANTÉ ET SÉCURITÉ ET PARC IMMOBILIER, ÉCOCENTRE ET DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL

ATTENDU QUE des nominations doivent être faites au sein de divers comités de la Ville de Saint-Tite, suite à la démission de M. Sylvain Bédard à titre de conseiller municipal;

ATTENDU QUE suite à l'élection partielle du 7 juin 2015, Marie-André Trudel, a été élue conseillère municipale du district numéro 4;

ATTENDU QUE Mme Trudel a manifesté l'intérêt de siéger sur certains comités de la Ville;

ATTENDU que tous les membres du conseil municipal de la Ville de Saint-Tite ont pris connaissance de ce dossier avant la présente séance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Gaétan Tessier, conseiller, appuyé par Mme Danielle Cormier, conseillère, et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite nomme Mme Marie-Andrée Trudel, conseillère municipale à titre de membre des comités de la Ville de Saint-Tite suivants :

- Service des loisirs;
- Bibliothèque municipale et événements culturels
- Relations du travail, santé et sécurité
- Parc immobilier, écocentre et développement résidentiel

Adoptée à l'unanimité

LOISIRS ET CULTURE

2015-09-273

RÉSOLUTION ACCEPTANT LA PROPOSITION DE PRIX DE LA FIRME MG SERVICE AU MONTANT DE 4 519.99 \$ PLUS LES TAXES APPLICABLES POUR LA RÉPARATION DE LA SURFACEUSE DU SPORTIUM MUNICIPAL

ATTENDU QU'il est nécessaire de procéder à la réparation de la surfaceuse du Sportium municipal;

ATTENDU la proposition de la firme MG Service au montant de 4 519.99 \$ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Gilles Damphousse, conseiller, appuyé par Mme Danielle Cormier, conseillère, et résolu :

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite accepte la proposition de la firme MG Service au montant de 4 519.99 \$ plus les taxes applicables pour la réparation de la surfaceuse du Sportium municipal.

Adoptée à l'unanimité

RESSOURCES HUMAINES

2015-09-274 **RÉSOLUTION D'EMBAUCHE DE MME MARIELLE BÉLISLE À TITRE DE BRIGADIÈRE SCOLAIRE POUR LA PÉRIODE DU 28 AOÛT 2015 AU 23 JUIN 2016**

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder à l'embauche de brigadières scolaires pour la prochaine année scolaire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Danielle Cormier, conseillère, appuyé par Mme Marie-Andrée Trudel, conseillère, et résolu :

QUE Mme Marielle Bélisle soit embauchée à titre de brigadière scolaire pour diriger les élèves de l'École primaire la Providence et ce, pour un salaire de 100 \$ par semaine pour la période du 28 août 2015 au 23 juin 2016.

Adoptée à l'unanimité

2015-09-275 **RÉSOLUTION D'EMBAUCHE DE MME ANNIE GAGNON À TITRE DE REMPLAÇANTE AU POSTE DE BRIGADIÈRE SCOLAIRE POUR LA PÉRIODE DU 28 AOÛT 2015 AU 23 JUIN 2016**

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder à l'embauche d'une remplaçante au poste de brigadière scolaire pour la prochaine année scolaire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Gilles Damphousse, conseiller, appuyé par M. Yvon Veillette, conseiller, et résolu :

QUE Mme Annie Gagnon soit embauchée à titre de remplaçante au poste de brigadière scolaire pour diriger les élèves de l'École primaire la Providence et ce, pour un salaire de 100 \$ par semaine pour la période du 28 août 2015 au 23 juin 2016.

Adoptée à l'unanimité

2015-09-276 **RÉSOLUTION AUTORISANT M. ANDRÉ LÉVEILLÉ, MAIRE ET MME ALYNE TRÉPANIER, DIRECTRICE GÉNÉRALE, À SIGNER LE RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION COLLECTIVE ENTRE LA VILLE DE SAINT-TITE ET LE SYNDICAT RÉGIONAL DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX DE LA MAURICIE (CSN) POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} JANVIER 2014 AU 31 DÉCEMBRE 2018**

ATTENDU QUE suite aux négociations, une entente est intervenue entre la Ville de Saint-Tite et le Syndicat régional des employés municipaux de la Mauricie (CSN) concernant le renouvellement de la convention collective;

ATTENDU QUE l'entente couvre la période du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2018;

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder à la signature du renouvellement de la convention collective et de nommer les signataires;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil municipal de la Ville de Saint-Tite ont pris connaissance de ce dossier avant la présente séance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Gaétan Tessier, conseiller, appuyé par M. Jacques Carpentier, conseiller, et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite autorise M. André Léveillé, maire et Mme Alyne Trépanier, directrice générale, à signer le renouvellement de la convention collective entre la Ville de Saint-Tite et le Syndicat régional des employés municipaux de la Mauricie (CSN) pour la période du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2018.

Adoptée à l'unanimité

2015-09-277 **RÉSOLUTION AUTORISANT MME JULIE MARCHAND, GREFFIÈRE ET MME MARILYN PROTEAU, TRÉSORIÈRE, À PARTICIPER À L'ACTIVITÉ DE FORMATION OFFERTE PAR LA COMAQ QUI SE TIENDRA LE 16 SEPTEMBRE 2015 À SAINT-TITE, AU COÛT TOTAL DE 140 \$ PLUS LES TAXES APPLICABLES**

ATTENDU QUE la Corporation des officiers municipaux agréés du Québec (COMAQ) tiendra le 16 septembre 2015, une activité de formation à Saint-Tite, dont les ateliers traiteront de sujets municipaux;

ATTENDU QUE la greffière et la trésorière ont manifesté l'intérêt de prendre part à cette activité de formation;

ATTENDU QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite juge opportun de permettre à la greffière et à la trésorière d'y assister;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil municipal de la Ville de Saint-Tite ont pris connaissance de ce dossier avant la présente séance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Danielle Cormier, conseillère, appuyé par M. Gilles Damphousse, conseiller, et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite autorise Mme Julie Marchand, greffière, et Mme Marilyn Proteau, trésorière, à participer à l'activité de formation offerte par la Corporation des officiers municipaux agréés du Québec (COMAQ), qui se tiendra à Saint-Tite, le 16 septembre 2015, au coût d'inscription total de 140 \$ plus les taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité

TRANSPORT, HYGIÈNE DU MILIEU, TRAVAUX PUBLICS

2015-09-278 **RÉSOLUTION OCTROYANT UNE AIDE FINANCIÈRE AU MONTANT DE 350 \$ AUX PROPRIÉTAIRES DU CHEMIN NO.2 A. L'HEUREUX SUITE AUX TRAVAUX DE VOIRIE EFFECTUÉS DANS LEUR AVENUE, DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DES AVENUES PRIVÉES (MME SYLVIE TRÉPANIÈRE, RESPONSABLE)**

ATTENDU QUE le territoire de la Ville de Saint-Tite contient beaucoup d'artères non verbalisées conçues et réalisées au fil des ans pour donner accès à des zones de villégiature des secteurs du Lac Pierre-Paul, Lac-à-la-Perchaude, Lac Trottier et de la Petite-Mékinac;

ATTENDU QUE la responsabilité de l'entretien de ces artères est sous la juridiction des propriétaires riverains utilisant l'artère non verbalisée pour se rendre à leurs résidences;

ATTENDU QU'en vertu du programme d'aide à l'entretien des avenues privées, la Ville de Saint-Tite contribue financièrement à l'entretien de ces voies carrossables dans une proportion de 50 % des coûts jusqu'à concurrence de 350 \$ par projet, sur présentation de pièces justificatives;

ATTENDU les frais encourus par le comité des propriétaires du Chemin No 2 A. L'Heureux pour l'entretien de leur avenue;

ATTENDU QUE la demande d'aide financière adressée à la Ville de Saint-Tite par le comité des propriétaires du Chemin No 2 A. L'Heureux rencontre les exigences d'admissibilité à ce programme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jacques Carpentier, conseiller, appuyé par M. Gaétan Tessier, conseiller, et résolu :

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite autorise le versement d'une aide financière d'un montant de 350 \$ au comité des propriétaires du Chemin No 2 A. L'Heureux, dans le cadre du programme d'aide à l'entretien des avenues privées (Mme Sylvie Trépanier, responsable).

Adoptée à l'unanimité

2015-09-279

RÉSOLUTION AUTORISANT LA PRÉSENTATION D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU PROGRAMME RÉHABILITATION DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL – VOLET – REDRESSEMENT DES INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES LOCALES DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC, POUR L'ÉLABORATION DE PLANS ET DEVIS DE TRAVAUX D'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Tite a pris connaissance des modalités d'application du Volet – Redressement des infrastructures routières locales (RIRL);

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Tite désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Transports du Québec pour l'élaboration des plans et devis de travaux d'amélioration du réseau routier local;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jacques Carpentier, conseiller, appuyé par Mme Marie-Andrée Trudel, conseillère, et résolu :

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite autorise la présentation d'une demande d'aide financière et confirme son engagement à faire élaborer les plans et devis selon les modalités établies dans le cadre du volet RIRL.

Adoptée à l'unanimité

2015-09-280

RÉSOLUTION AUTORISANT LA PRÉSENTATION D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU PROGRAMME RÉHABILITATION DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL – VOLET – REDRESSEMENT DES INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES LOCALES DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC, POUR LA RÉALISATION DE TRAVAUX D'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Tite a pris connaissance des modalités d'application du Volet – Redressement des infrastructures routières locales (RIRL);

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Tite désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Transports du Québec pour la réalisation de travaux d'amélioration du réseau routier local;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Gaétan Tessier, conseiller, appuyé par M. Gilles Damphousse, conseiller, et résolu :

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite autorise la présentation d'une

demande d'aide financière et confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités établies dans le cadre du volet RIRL.

Adoptée à l'unanimité

2015-09-281 **DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE POUR LA PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 310-312, ROUTE 153**

ATTENDU QU'une demande de dérogation mineure a été déposée au service d'inspection le 8 juillet 2015 pour l'immeuble situé au 310-312, route 153 soit le lot numéro 4 445 094 du cadastre du Québec;

ATTENDU QUE les dispositions réglementaires non respectées sont des normes relatives au règlement de zonage qui ne touchent pas les usages ou la densité;

ATTENDU QUE l'application du règlement de zonage cause un préjudice sérieux au demandeur;

ATTENDU QUE la demande ne porte pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des immeubles voisins;

ATTENDU QUE la demande respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

ATTENDU QUE l'immeuble est situé dans la zone 55-Ca;

ATTENDU QUE la demande vise à autoriser l'implantation d'une remise d'une dimension de 3,05 mètres par 6,10 mètres située à 3,65 mètres de la limite avant, soit une dérogation de 4,55 mètres envers la distance minimale de la ligne avant;

ATTENDU QUE la topographie du terrain ne permet pas la construction du bâtiment à un endroit respectant la marge de recul avant;

ATTENDU QUE la zone inondable de la rivière des Envies est située sur la partie basse du terrain;

ATTENDU QUE la marge minimale de 2 mètres prévue à l'article 7.2 du règlement de zonage 347-2014 est respectée;

ATTENDU QUE le bâtiment sera plus éloigné de la route que le bâtiment principal existant;

ATTENDU la recommandation du comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Saint-Tite;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Yvon Veillette, conseiller, appuyé par M. Gaétan Tessier, conseiller, et résolu :

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite accepte la dérogation mineure, à savoir :

- Autorise l'implantation d'une remise d'une dimension de 3,05 mètres par 6,10 mètres située à 3,65 mètres de la limite avant, soit une dérogation de 4,55 mètres envers la distance minimale de la ligne avant.

Adoptée à l'unanimité

2015-09-282

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE POUR LE LOT NUMÉRO 4 400 106 DU CADASTRE DU QUÉBEC (SITUÉ SUR LE CHEMIN DES PETITES-FORGES)

ATTENDU QU'une demande de dérogation mineure a été déposée au service d'inspection le 7 août 2015 pour l'immeuble situé sur le chemin des Petites-Forges, soit le lot numéro 4 400 106 du cadastre du Québec;

ATTENDU QUE les dispositions réglementaires non respectées sont des normes relatives au règlement de zonage qui ne touchent pas les usages ou la densité;

ATTENDU QUE l'application du règlement de zonage cause un préjudice sérieux au demandeur;

ATTENDU QUE la demande ne porte pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des immeubles voisins;

ATTENDU QUE la demande respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

ATTENDU QUE l'immeuble est dans la zone 2-Vb;

ATTENDU QUE la demande vise à autoriser l'implantation d'un chalet d'une largeur de 5,79 mètres, soit une dérogation de 1,21 mètre;

ATTENDU QUE la demande vise à autoriser la superficie du chalet à 26 mètres carrés, soit une dérogation de 24 mètres carrés;

ATTENDU QUE le bâtiment est existant et situé dans la même zone, mais que celui-ci sera déménagé sur une nouvelle propriété foncière;

ATTENDU QUE la configuration du bâtiment rend son agrandissement plus difficile;

ATTENDU QUE le terrain vacant serait contigu au terrain actuellement bâti s'il n'était pas séparé par le chemin des Petites-Forges;

ATTENDU la recommandation du comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Saint-Tite;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Yvon Veillette, conseiller, appuyé par Mme Danielle Cormier, conseillère, et résolu :

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite accepte la dérogation mineure, à savoir :

- Autorise l'implantation d'un chalet d'une largeur de 5,79 mètres, soit une dérogation de 1,21 mètre;
- Autorise la superficie du chalet à 26 mètres carrés, soit une dérogation de 24 mètres carrés.

Adoptée à l'unanimité

2015-09-283

NOMINATION DE LA DIRECTRICE DE L'URBANISME ET INSPECTRICE EN BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT POUR REPRÉSENTER LE CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT DE LA MAURICIE (CRE)

ATTENDU QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite a, lors de la séance ordinaire tenue le 6 mars 2012, adopté à l'unanimité une résolution autorisant la mise en vigueur d'une politique environnementale sur le territoire de la Ville de Saint-Tite;

ATTENDU QUE le conseil municipal désire être représenté au sein du conseil d'administration du Conseil régional de l'environnement Mauricie;

ATTENDU QUE la directrice de l'urbanisme et inspectrice en bâtiment et en environnement a manifesté l'intérêt de faire partie de ce groupe de travail et de représenter la Ville de Saint-Tite au sein dudit conseil d'administration du Conseil régional de l'environnement Mauricie;

ATTENDU QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite juge opportun de déléguer Madame Marie-Andrée Bélanger au sein de cet organisme;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil municipal de la Ville de Saint-Tite ont pris connaissance de ce dossier avant la présente séance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Marie-Andrée Trudel, conseillère, appuyé par M. Gaétan Tessier, conseiller, et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite nomme Mme Marie-Andrée Bélanger, directrice de l'urbanisme et inspectrice en bâtiment et en environnement à titre de représentante de la Ville, au sein du conseil d'administration du Conseil régional de l'environnement Mauricie;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite accepte les modalités et conditions du Conseil régional de l'environnement Mauricie et autorise le versement d'une somme de 25 \$ représentant la cotisation annuelle 2015-2016 au sein de cet organisme.

Adoptée à l'unanimité

GESTION DES EAUX

2015-09-284

RÉSOLUTION ACCEPTANT LA PROPOSITION DE RÈGLEMENT CONCERNANT LA FINALISATION DU PROJET DE CONSTRUCTION DE LA CONDUITE D'AMENÉE D'EAU BRUTE (LOT 1B) ENTRE LE BARRAGE DU LAC ÉRIC ET LE SITE DU RÉSERVOIR ÉRIC

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Tite a fait réaliser des travaux de construction d'une conduite d'amenée d'eau brute (lot 1B) entre le barrage du Lac Éric et le site du réservoir Éric;

ATTENDU QUE vers le 16 juin 2014, deux glissements de terrain sont survenus sur le tracé de la conduite;

ATTENDU QUE des travaux ont dû être réalisés pour le maintien de l'infrastructure;

ATTENDU QUE les causes de ces glissements de terrain pouvaient mettre en cause l'entrepreneur, la firme d'ingénierie et la Ville;

ATTENDU QU'afin d'éviter des recours judiciaires, la Ville a négocié avec les intervenants au dossier;

ATTENDU QU'une entente a été conclue avec la firme Construction et pavage Boisvert Inc.;

ATTENDU QUE suite aux discussions tenues avec la firme Stantec Experts-Conseils Ltée, cette dernière a déposé une proposition de règlement à la Ville, en date du 23 mars 2015 (n/réf : 158310112 (P033812));

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jacques Carpentier, conseiller, appuyé par M. Yvon Veillette, conseiller,

et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite accepte la proposition de règlement de la firme Stantec Experts-conseils Ltée (n/réf 158310112 (P033812)) datée du 23 mars 2015;

Adoptée à l'unanimité

AUTRES SUJETS

2015-09-285 **RÉSOLUTION AUTORISANT L'ACHAT D'UN ENCART PUBLICITAIRE DANS LE NOUVELLISTE POUR LA SECTION SPÉCIALE SUR LE FESTIVAL WESTERN DE SAINT-TITE, AU COÛT DE 424.15 \$ PLUS LES TAXES APPLICABLES**

ATTENDU QUE Le Nouvelliste se propose de publier un cahier spécial sur le Festival Western de Saint-Tite, dans son édition du 10 septembre 2015;

ATTENDU QUE Le Nouvelliste nous propose, moyennant un coût de 424.15 \$ plus les taxes applicables, un encart publicitaire de format 1/7 de page afin de promouvoir nos produits et services;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil municipal de la Ville de Saint-Tite ont pris connaissance de ce dossier avant la présente séance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Danielle Cormier, conseillère, appuyé par Mme Marie-Andrée Trudel, conseillère, et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite accepte la proposition du Nouvelliste et autorise l'achat d'un encart publicitaire de format 1/7 de page au coût de 424.15 \$ plus les taxes applicables à l'intérieur du cahier spécial sur le Festival Western de Saint-Tite.

Adoptée à l'unanimité

2015-09-286 **RÉSOLUTION D'ADOPTION DES COMPTES À PAYER DU 1^{ER} AU 31 AOÛT 2015 AU MONTANT DE 447 119.92 \$**

ATTENDU QUE pour l'approbation des comptes à payer du 1^{er} au 31 août 2015, chacun des membres du conseil municipal de la Ville de Saint-Tite a reçu un rapport exhaustif des dépenses pour ces périodes;

Je soussignée, Alyne Trépanier, directrice générale de la Ville de Saint-Tite, certifie par la présente que des crédits budgétaires de l'ordre de 447 119.92 \$ sont disponibles en date du 1^{er} septembre 2015.

Alyne Trépanier,
directrice générale

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Yvon Veillette, conseiller, appuyé par Mme Marie-Andrée Trudel, conseillère, et résolu :

QUE des comptes au montant de quatre cent quarante-sept mille cent dix-neuf dollars et quatre-vingt-douze cents (447 119.92 \$) soient acceptés et payés.

Adoptée à l'unanimité

2015-09-287 **CORRESPONDANCE**

1. Le ministre des Transports, M. Robert Poëti nous a fait parvenir une correspondance en date du 24 août 2015 par laquelle il nous informe qu'il accorde à la Ville de Saint-Tite une subvention de 9 932 \$ en remboursement des travaux d'entretien de la signalisation aux passages à niveau pour l'année 2015. Le montant de cette subvention correspond à la somme des charges mensuelles de janvier à décembre 2015.

Il est proposé par M. Jacques Carpentier, conseiller,
appuyé par M. Gaétan Tessier, conseiller
et est résolu d'autoriser le dépôt de la correspondance.

Adoptée à l'unanimité

AFFAIRES NOUVELLES

PÉRIODE DE QUESTIONS

2015-09-288 **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par M. Gaétan Tessier, conseiller,
appuyé par Mme Danielle Cormier, conseillère,
et résolu que la séance soit levée à 20 heures 35.

Adoptée à l'unanimité

Me Julie Marchand, greffière

André Léveillé, maire